

*Interpellation urgente*

## **Quel avenir urbanistique pour la colline de la Muraz ?**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Malgré le contexte de développement soutenu que connaît Nyon depuis de nombreuses années, un petit îlot situé au cœur de la ville a miraculeusement échappé jusqu'ici aux projets immobiliers : il s'agit de la colline de La Muraz, située entre la rue de la Gare, la rue de la Combe et le chemin du Midi. Seule une petite ruelle permet d'accéder à ce qui ressemble à un havre de tranquillité, fait de vieilles maisons parfois rénovées, de villas, mais aussi de prés et de vergers. Une quarantaine d'habitants ont la chance de partager ce périmètre miraculeusement préservé.

Depuis les années 80 cependant, la pression a progressivement augmenté dans le secteur. Tout d'abord sur le pourtour de la colline. Un chapelet d'immeubles contigus se sont peu à peu construits, jusqu'à ce que la colline soit complètement cernée : une dernier bâtiment, érigé en 2013 au 13, rue de la Combe, a bouclé la boucle. Les derniers jardins en terrasse qui marquaient le côté sud de La Muraz ont alors disparu.

Quatre ans après, c'est l'intérieur lui-même du petit périmètre qui fait l'objet d'un projet immobilier. Alors qu'aucune construction n'y a plus été érigée depuis 1974, un projet de 3 villas contiguës est projeté au nord-ouest de la colline sur une parcelle vierge, et qui n'a pas non plus été sondée par les archéologues. La mise à l'enquête a eu lieu du 24 juin au 23 juillet dernier : elle a suscité 19 oppositions. D'après mes renseignements, le permis de construire a été refusé, l'idée étant de mettre sur pied une nouvelle planification de tout le périmètre. Laquelle ? C'est notamment ce que je souhaite que la Municipalité précise à notre Conseil. Car l'endroit cache peut-être un véritable enjeu.

Ceux qui s'intéressent au passé romain de la Ville savent en effet que La Muraz est une zone qui pourrait révéler une partie de notre passé. D'une part, la colline pourrait avoir été un lieu de colonisation importante ; d'autre part, elle pourrait être le point d'arrivée du fameux aqueduc qu'on a mis au jour à plusieurs endroits du territoire nyonnais, notamment à la Petite Prairie. Ce qui serait logique puisque la colline est un point haut à partir duquel l'aqueduc aurait pu irriguer le cœur de la *Colonia Julia Equestris*.

Ici, le conditionnel est de rigueur puisque l'état actuel des recherches ne permet pas (encore) d'affirmer qui vivait à cet endroit. La mise à jour récente de fondations importantes dans la partie sise au-dessus de la rue de la Combe laisse supposer qu'une *insula* (quartier) y était implantée. La taille et l'épaisseur des fondations laisse penser qu'il pourrait s'agir d'un bâtiment public ou d'une demeure luxueuse. Outre les mosaïques déjà connues dans le secteur, un nouveau fragment a été mis au jour, ainsi qu'un sol bétonné et des canalisations. On peut également faire l'hypothèse que la ruelle de la Muraz suit le tracé d'une artère qui était le prolongement de la rue du Marché. L'ensemble des constructions romaines ont dû être détruites, ou leur matériel réutilisé, puisqu'un cadastre de la ville datant de 1808 ne laisse apparaître que jardins et campagne à cet endroit.

Le cachet actuel, lui, date probablement de la fin du 19<sup>e</sup> ou du début du 20<sup>e</sup> siècle. Un plan de 1869 signale quelques petits bâtiments. Des Nyonnais de condition modeste, ouvriers, artisans, ont reconquis ce périmètre, construisant, du côté sud de

la Ruelle de La Muraz, une série d'habitations contiguës de caractère modeste, dont certaines ont été démolies par la suite. Puis, entre 1928 et 1974, des villas ont été implantées autour de ce noyau central.

Dans les années 80, la Municipalité a tenté de planifier cette portion de territoire central. D'abord en 1984, puis surtout en 1987 : un concours d'architecture a été lancé qui a conduit à un projet de plan de quartier, programme qui a été adopté par l'exécutif en 1995, et mis à l'enquête. Il y était prévu un « vrai paquebot » de 3 étages sur rez et attique en parallèle à la rue de la gare, un autre immeuble, l'ouverture de trois passages vers l'extérieur, un parking souterrain. Face à la levée de boucliers qu'il a suscité, ce projet de densification a été abandonné.

La colline de La Muraz joue donc une nouvelle fois son avenir. Le permis de construire n'ayant pas été accordé, la Municipalité dispose d'un délai assez court, selon l'art. 77 LATC, pour proposer une nouvelle planification. D'où les questions suivantes :

- 1) Quelle est la zone actuelle de la colline de la Muraz, et comment la Municipalité envisage-t-elle de la modifier ? Dans quel délai ?
- 2) Ce plan est-il destiné à remplacer le plan de quartier annoncé dans le plan de zones en vigueur ?
- 3) Quelle est la philosophie de cette démarche urbanistique, notamment par rapport à la densification de la zone ?
- 4) La colline de La Muraz étant un périmètre à accès très restreint, quelle solution la Municipalité entend-elle proposer concernant les voitures ?
- 5) On se souvient que, dans le cadre du plan de quartier de la Petite Prairie, aucune mesure n'avait été prévue pour intégrer les vestiges romains (l'aqueduc) dans la planification. Que prévoit la Municipalité à l'avenir pour intégrer, lors de futurs plans de quartier ou d'affectation, la découverte de nouveaux vestiges romains ?
- 6) En consultant le Rapport de gestion 2016, j'ai constaté que la protection du patrimoine historique était absente des missions des différents services de la Ville. N'y a-t-il pas lieu d'intégrer cet important volet dans les missions du Service de l'Urbanisme ?

D'avance, je remercie la Municipalité pour ses réponses.

Claude Farine, 13 novembre 2017  
Parti socialiste